



Appui aux jeunes chercheurs dans l'enseignement supérieur en Europe

Le rôle des employeurs et des syndicats

Résumé analytique

Fondement du projet de recherche

En 2013 et 2014, la Universities and Colleges Employers Association (UCEA) du Royaume-Uni, la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE) et le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) ont travaillé conjointement sur le projet « Appui aux jeunes chercheurs dans l'enseignement supérieur en Europe : le rôle des employeurs et des syndicats ». Le ministère de l'Education et de la Culture de Chypre, l'Association des employeurs indépendants de l'éducation de Finlande (AFIEE) et le syndicat des chercheurs et professeurs d'université de Finlande (FUURT) ont joué un rôle actif dans la réalisation de ce projet.

En menant à bien cette initiative, les partenaires au projet ont développé les éléments factuels que le Groupe de travail sur l'enseignement supérieur et la recherche du Dialogue social sectoriel européen de l'éducation (DSSEE) ont réunis dans les trois domaines principaux que sont l'égalité des genres, l'environnement des jeunes chercheurs et la mobilité du personnel académique en Europe. Le Groupe de travail a identifié les difficultés spécifiques qui peuvent avoir un lien avec les jeunes chercheurs notamment les questions touchant à l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, les contrats de courte durée et l'insécurité d'emploi qui en résulte, les droits en matière de sécurité sociale et la progression dans la carrière. Ce projet a été mené à bien avec l'appui de la Commission européenne, dans le souci d'avoir de ces questions une juste perception, de les aborder d'une manière plus globale et de déterminer le rôle que les employeurs et les syndicats de l'éducation sont en mesure de jouer dans ce contexte.

Ce projet a pris acte du constat, posé par la Charte européenne du chercheur, que la carrière dans la recherche commence au niveau post-universitaire mais que, étant donné l'accent mis sur le dialogue social, le principal groupe cible est celui des doctorants et des chercheurs post-doctoraux définis comme les deux premiers stades du Cadre européen pour les carrières dans la recherche. Ce projet met l'accent essentiellement sur les chercheurs de l'enseignement supérieur, notamment ceux qui se trouvent dans les liens d'un contrat d'enseignement et de recherche et dans les liens de contrats axés seulement sur la recherche.

Principales constatations

Afin d'acquérir une idée des défis auxquels sont confrontés les jeunes chercheurs et de recueillir des exemples de bonnes pratiques en soutien aux jeunes chercheurs, une recherche documentaire et des interviews approfondis ont été menés dans six pays européens connaissant des situations fort diverses (Chypre, Finlande, Allemagne, Italie, Roumanie et Royaume-Uni). Les visites dans les pays ont été organisées en coopération avec la FEEE et le CSEE et leurs membres, lesquels ont organisé et facilité les contacts

avec les participants principaux dans chaque pays. Dans la plupart des cas, les entretiens ont été menés pour l'essentiel avec des représentants des employeurs de l'éducation (associations d'employeurs, recteurs d'université et organismes gouvernementaux), des syndicats (responsables nationaux), des organismes de financement de la recherche et des jeunes chercheurs.

Les études de cas et l'enquête documentaire ont mis en évidence plusieurs défis auxquels les jeunes chercheurs sont confrontés, notamment le recours aux contrats à durée déterminée et les difficultés qui en découlent pour la sécurité de l'emploi, la charge de travail et le contenu de l'emploi, les étapes de transition dans la carrière et les attentes des jeunes chercheurs, la prise de conscience d'autres possibilités d'emploi, la mobilité géographique et intersectorielle, le mentorat et le rôle des responsables hiérarchiques. En outre, il est devenu manifeste dans le cadre de nos travaux de recherche que le niveau du dialogue social dans l'enseignement supérieur des six pays considérés varie sensiblement ; c'est ainsi qu'à Chypre il n'existe aucune plateforme officielle de dialogue social dans l'enseignement supérieur, tandis que des dispositions soigneusement élaborées régissant la négociation et la consultation sont en place en Finlande, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Si l'activité de recherche était axée sur la mise en évidence des principaux défis, il s'agissait également d'étudier et d'identifier les solutions potentielles envisageables et de surmonter les barrières et les obstacles compromettant l'amélioration de la situation des jeunes chercheurs. Afin d'arriver à comprendre de quelle manière les jeunes chercheurs pouvaient bénéficier d'un appui et de déterminer le rôle que les employeurs et les syndicats de l'éducation peuvent jouer dans cette démarche, divers exemples de bonnes pratiques ont été recueillis dans les pays visés par l'étude. Ces exemples ont été partagés et discutés par les membres de la FEEE et du CSEE à l'occasion de la réunion du Groupe de travail 3 du DSSEE, qui s'est tenue le 29 septembre 2014, ainsi qu'à la Conférence de clôture du projet, qui s'est tenue pour sa part le 21 novembre 2014 à Londres. Basant leurs travaux sur la recherche et les contributions des membres, les chercheurs de l'UCEA ont rédigé des recommandations en appui aux jeunes chercheurs dans l'enseignement supérieur en Europe, l'accent étant mis spécifiquement sur l'employabilité, l'égalité des genres et la mobilité. La manière dont les recommandations d'amélioration peuvent être appliquées dans chaque Etat membre variera cependant, étant donné la grande diversité des systèmes d'enseignement supérieur ainsi que la complexité de la politique et de la pratique en matière de recherche et d'enseignement supérieur dans les Etats membres. Les recommandations sont applicables au plan national, au plan national et dans les établissements, en fonction de la situation propre à chaque Etat membre. La politique et l'action au plan européen tireront également profit de l'examen de ces recommandations :

- Attaquer de front le problème de l'insécurité d'emploi des jeunes chercheurs. Les deux partenaires sociaux l'ont reconnu: il est souhaitable qu'un plus grand nombre de jeunes chercheurs bénéficient de la sécurité liée à un emploi à long terme, de manière à ce qu'ils puissent faire évoluer leur carrière. Ils ont également reconnu toutefois que les contrats de courte durée, qui sont aujourd'hui la règle dans la plupart des activités de recherche bénéficiant d'un financement, compromettent largement la concrétisation de cet objectif ;
- Améliorer la gestion des perspectives de carrière des jeunes chercheurs. Les deux partenaires sociaux ont admis que, sauf modification profonde de la structure des investissements dans l'enseignement supérieur et à moins d'une meilleure compréhension de la valeur que représentent les savoir-faire dans le domaine de la recherche au-delà des établissements d'enseignement supérieur, l'écart entre l'offre et la demande, s'agissant des chercheurs en Europe, perpétuera le problème du sous-emploi des détenteurs d'un doctorat ;

- Améliorer l'encadrement des jeunes chercheurs par les chercheurs principaux et directeurs de thèse. Il a été couramment proposé d'améliorer les capacités d'encadrement des responsables qui prennent en charge les jeunes chercheurs ;
- Améliorer la mobilité sous toutes ses formes au profit des jeunes chercheurs. Il ressort de notre recherche que la mobilité des jeunes chercheurs présente de nombreux aspects comportant notamment la mobilité au plan géographique (dans les Etats membres et entre eux) et la mobilité sectorielle entre l'enseignement supérieur et d'autres secteurs. La mobilité géographique est un aspect fondamental de l'Espace européen de la recherche (EER), et elle joue un rôle important dans le développement de la carrière des chercheurs, mais les possibilités variables offertes aux jeunes chercheurs sur le plan de la mobilité entre différents Etats membres est une source de préoccupation. « La mobilité virtuelle », aidée par l'amélioration technologique de nature à faciliter la collaboration par-delà les frontières et le développement des réseaux de recherche, a également été citée comme un autre point à prendre en considération, bien qu'il soit en fait complémentaire de la mobilité, plutôt que de s'y substituer ;
- Étudier les obstacles qui entravent la progression des jeunes chercheuses. Nos travaux de recherche ont fait apparaître que les jeunes chercheuses sont confrontées à des défis spécifiques pour bâtir leur carrière, surtout lorsqu'elles ont des responsabilités familiales.
- Rendre plus attrayantes les carrières liées à la recherche et veiller à conserver des charges de travail gérables. Bien que nos travaux de recherche aient permis de démontrer que le recrutement et le maintien des jeunes chercheurs dans l'enseignement supérieur ne causaient aucune difficulté particulière, ceci dans les 6 pays sur lesquels l'enquête a porté, il s'avère nécessaire d'assouplir les pratiques de travail afin de permettre l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle et de rendre possibles des interruptions de carrière ;
- Améliorer le statut des jeunes chercheurs et leur donner une reconnaissance plus large. Rendre plus attrayantes les carrières dans la recherche est une recommandation qui va de pair avec la nécessité que les établissements reconnaissent plus largement la contribution que donnent les jeunes chercheurs au succès des établissements d'enseignement auxquels ils sont liés ;
- Prendre plus largement en compte les intérêts des jeunes chercheurs au plan national et/ou dans les établissements. Donner un statut aux jeunes chercheurs et en assurer la reconnaissance est réalisable en leur donnant la possibilité de faire entendre collectivement leur voix avec plus de force ;
- Envisager la participation des syndicats dans la mise en œuvre de la Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs. Les syndicats de l'enseignement supérieur sont en mesure de jouer un rôle important dans les établissements en contribuant à évaluer la pratique actuelle en vigueur dans les établissements d'enseignement supérieur, par comparaison avec les principes énoncés dans la Charte et le Code, mettant ainsi en évidence les préoccupations en la matière et en développant des solutions conjointes ;
- Poursuivre le dialogue social européen sur les jeunes chercheurs afin de suivre les développements de la question dans les Etats membres et de promouvoir les bonnes pratiques. Le Groupe de travail 3 du DSSEE veut continuer à jouer un rôle actif en assurant la promotion de la Charte et du Code et en soutenant le développement d'autres initiatives européennes dans ce domaine ;

- Envisager la mise en place de plateformes pour le dialogue social en matière de carrière dans la recherche et de jeunes chercheurs, là où ces structures n'existent pas encore ;
- Que les syndicats et les employeurs travaillent en partenariat afin de comprendre les défis, de mettre en évidence les bonnes pratiques et d'améliorer la base factuelle. De bonnes pratiques ont certes été recensées lors du recueil d'éléments factuels sur les questions en rapport avec les jeunes chercheurs, mais il n'en demeure pas moins que le travail doit se poursuivre tant sur le plan du recueil de données robustes et leur dissémination en matière de carrières de la recherche, particulièrement les plans de carrière qui s'offrent aux chercheurs lorsqu'ils quittent le secteur de l'enseignement supérieur.

Conclusion

Le travail conjoint sur l' « Appui aux jeunes chercheurs dans l'enseignement supérieur en Europe » a contribué au développement d'une confiance mutuelle et du soutien entre les organisations d'employeurs et les syndicats, ces organisations étant rassemblées respectivement au sein de la FEEE et dans le CSEE, avec également une évolution vers la prise de conscience du rôle important que ces organisations sont à même de jouer pour renforcer l'attrait d'une carrière de chercheur dans les Etats membres de l'Union européenne.

Lors de nos réunions, des interviews sur la recherche, des travaux des Groupes de travail du DSSEE et de la conférence de clôture, nous avons pris pleinement conscience que le dialogue entre universités et chercheurs, entre syndicats et employeurs, entre établissements de recherche et la communauté avec laquelle ils sont en contact direct est vital. Il est donc essentiel de disposer d'enceintes sur lesquelles les avis et les éléments concrets peuvent être présentés, surtout lorsqu'il n'existe pas de plateforme officielle consacrée au dialogue social.

Les partenaires sociaux européens de l'éducation ont dès lors rédigé une déclaration conjointe du DSSEE dans laquelle ils s'engagent à améliorer la compréhension des défis auxquels sont confrontés spécifiquement les jeunes chercheurs en Europe, en y intégrant les perspectives et les rôles des syndicats et des employeurs ainsi que les options qui s'offrent pour relever ces défis, contribuer au dialogue social européen entre organisations d'employeurs et syndicats du secteur de l'éducation et informer les institutions européennes ainsi que les autres protagonistes concernés en leur faisant partager leurs points de vue sur la question des jeunes chercheurs, et en les impliquant dans cette démarche.



Le présent projet est mené à bien avec l'appui de la Commission européenne.